

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LABLACHERE

du 25 mars 2025 à 19 heures

Présents : Jean-Pierre LAPORTE – Martine CARRIER - Roger HALEGOUET - Dominique POUGET-TIRION – Lysiane FREMON - Thierry BERRES – Nicole DJIANN - Yannick MARCHAL - Brigitte QUERE – Jean-Luc SAUTEL– Régine MARCY - Albert MOZZATTI – Danièle REYNAUD – Alain CHARTIN

Absents excusés : - Stéphanie PREVOST – Corinne LARCHER - Eric BOISSIN

Absents non excusés :

Procurations : – Corinne LARCHER à Alain CHARTIN

Secrétaire de séance : Nicole DJIANN

Ordre du Jour

Approbation du procès-verbal du conseil municipal précédent **APPROUVE A L'UNANIMITE**

1. Achat terrain dans cadre périmètre de protection source Turel

Le maire rappelle au conseil municipal la délibération n° 20250011404 du 14 janvier 2025 relative à l'achat d'une parcelle à Mme CAZABONNE. Cette délibération contenait une imperfection au niveau de l'appellation exacte de la parcelle et ne nécessitait pas la production d'un document d'arpentage.

Il propose une nouvelle délibération corrigée

APPROUVE A L'UNANIMITE

2. Suppression de 3 postes- 1 adjoint technique de 14h, 1 agent de maîtrise de 29h et 1 rédacteur principal de 35h

Lors du conseil précédent les délais n'avaient pas permis de supprimer les 3 postes.

La suppression a donc été effectuée à compter du 1^{er} mars 2025 :

- d'un emploi permanent d'adjoint technique de 14h/35
- d'un emploi permanent d'agent de maîtrise de 29h/35
- d'un rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet

Le tableau des effectifs a été mis à jour.

APPROUVE A L'UNANIMITE

3. Création d'un poste d'agent de maîtrise principal de 35h

Création à compter du 1/4/2025 d'un emploi permanent au grade d'agent de maîtrise principal ouvert aux fonctionnaires et le cas échéant aux agents contractuels sans recrutement. Cet emploi relève de la catégorie hiérarchique C à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 heures 00 minutes.

APPROUVE A L'UNANIMITE

4. Achat vélo assistance électrique

Après un premier essai concluant d'une location de vélo électrique, le maire propose d'acquérir 1 vélo à assistance électrique pour un budget de 1982,63€ HT.

Il informe le conseil que la Région via la convention de coopération « Mobilité » en vigueur avec la Communauté de communes du Pays Beaume Drobie, peut participer au financement à hauteur 50 % de subvention (991€ HT).

L'autofinancement (991,63€ HT) étant à la charge de la Commune.

Ce vélo sera mis à la disposition du personnel et des élus s'ils le souhaitent, on participera ainsi à la décarbonation

APPROUVE A L'UNANIMITE

5. Compte de gestion du budget mairie

APPROUVE A L'UNANIMITE

6. Compte administratif du budget mairie

Section de fonctionnement	
Dépenses 2024	1 275 958.36
Recettes 2024	1 948 824.48
Résultat de fonctionnement Excédent	672 866.12
Section d'investissement	
Dépenses 2024	1 323 450.95
Recettes 2024	686 930.87
Résultat d'investissement Déficit	636 520.08

R. Marcy : il y a une baisse dans les charges salariales

M. Carrier : cette baisse est due au fait qu'une employée administrative a été embauchée au mois de mars 2024 en remplacement d'un agent partie le 1/1/2024, et qu'un agent du service technique a pris un congé paternité

T. Berrès : on a réussi à maîtriser le budget c'est bien

M. Carrier : effectivement on a moins dépensé mais on a aussi moins de recettes

B. Quéré : que représente la ligne biodiversité ?

M. Carrier – T. Berrès : subvention versée pour le maintien de la biodiversité et versement à la CdC d'un montant afin de pérenniser l'emploi d'une spécialiste

B. Quéré : Que représente la dotation de solidarité rurale ?

M. Carrier : La dotation est attribuée aux communes de moins de 10 000 habitants et en raison de l'insuffisance de leurs ressources fiscales

Le Maire : on peut remarquer que les versements ont baissé et que cela s'accroîtra en 2025

APPROUVE A L'UNANIMITE (le maire ne vote pas)

7. Affectation des résultats du budget mairie

Affectation des résultats du compte administratif

Il est décidé d'affecter les résultats de l'exercice 2024 comme suit :

Excédent de fonctionnement reporté au compte 1068 : 672 866.12€

Déficit d'investissement reporté compte 001 : 636 520.08€

APPROUVE A L'UNANIMITE (le maire ne vote pas)

8. Compte de gestion du budget eau-assainissement

Le maire présente le compte de gestion transmis par la direction générale des finances publiques qui est en concordance avec le compte administratif 2024 du service de l'eau et assainissement.

APPROUVE A L'UNANIMITE

9. Compte administratif du budget eau-assainissement

Section de fonctionnement	
Dépenses 2024	597 878.01
Recettes 2024	1 188 194.82
Résultat de fonctionnement Excédent	590 316.81
Section d'investissement	
Dépenses 2024	916 774.16
Recettes 2024	1 347 905.11
Résultat d'investissement Excédent	431 130.95

Dépenses :

R. Marcy : Pourquoi la dotation dépréciation des actifs sur les impayés n'a pas été faite ?

M. Carrier : car la provision sur l'exercice 2023 était suffisante au vu des créances douteuses de 2024

Pour ce qui est des Créances éteintes, ce compte est utilisé si tous les recours pour factures impayées sont épuisés

Le Maire : la régie a permis de limiter les impayés en recevant les administrés de manière confidentielle et a d'échelonner des paiements. Le fait de ne pas transférer l'eau, permettra d'acheter un logiciel et de mettre en place des prélèvements.

M. Carrier : précise que les factures peuvent être réglées en numéraire, chèque, carte bancaire et par virement

Recettes :

JL Sautel : les recettes ont baissé par rapport à 2023

M. Carrier : la vente d'eau a baissé en raison des économies faites par les usagers et selon la date de la relève qui peut entraîner un écart.

APPROUVE A L'UNANIMITE

10. Affectation des résultats du budget eau-assainissement

Il est décidé d'affecter les résultats de l'exercice 2024 comme suit :

Excédent reporté en fonctionnement compte (002) : 590 316.81€

Excédent d'investissement reporté compte (001) : 431 130.95€

APPROUVE A L'UNANIMITE

Le maire remercie pour le travail effectué scrupuleusement tous les jours

QUESTIONS DIVERSES

Classification école publique – commission du 19/02/2025 – cat 5

La commission de sécurité a décidé que l'école resterait en catégorie 5 donc sans passage de la commission tous les 3 ans. Cela n'empêchera pas un suivi sérieux et le passage d'un bureau de contrôle tous les ans. Les conditions de sécurité sont les mêmes en 4^{ème} comme en 5^{ème} cat. Cette commission a confirmé que les enfants de la maternelle ne pouvait accéder à la salle du premier étage.

Cantine à 1€ (Roger)

Le pacte de Solidarité de la cantine à 1€ sera soumis au vote du conseil municipal en mai 2025. Trois tarifications seront appliquées selon le coefficient familial. D'après un sondage effectué, 60% des familles de l'école publique seraient concernées par les avantages de la cantine à 1 euro.

Terrain de PADEL

Un particulier, habitant les Vans, souhaite louer un terrain à la Raze pour construire un terrain de padel. Nous lui avons demandé des renseignements complémentaires concernant la nature des constructions, besoin en parkings, etc... En attente des précisions demandées.

Transfert eau facultatif – réunion de la commission puis décision CM

La loi NOTRe votée en 2015, imposait aux communes le transfert de la gestion de l'eau et de l'assainissement au 1^{er} janvier 2026, soit aux communautés de communes, soit à des syndicats.. Le Sénat était opposé à ce transfert et a persuadé les députés de voter contre cette disposition. Le transfert restera facultatif. Nous réunirons la commission transfert de l'eau qui donnera un avis qui sera soumis au conseil municipal.

A.Mozzatti : Est-ce que les communes ayant déjà pris une décision pourront revenir en arrière ?

Le Maire : non ce qui est acté ne pourra être changé

R. Marcy : Dans le cadre des prochaines élections municipales, est-ce que la mandature suivante pourrait revenir sur la décision qui sera prise ?

Le maire : sur la décision prise par ce conseil municipal, oui

T. Berrès : on aura la possibilité de mettre en place une régie intercommunale

Le Maire : la Communauté des communes n'était pas prête pour le transfert.

Politiquement parlant, même en expliquant aux administrés que le transfert était obligatoire celui-ci aurait été mal accepté par la population. Je pense que le Conseil Municipal voudra garder la gestion de l'eau même si c'est beaucoup de travail et de responsabilité.

Y. Marchal : seront nous soumis à la TVA ?

M. Carrier : la TVA sur la facturation de l'eau est obligatoire à partir de 3000 habitants, donc notre service eau et assainissement n'est pas assujéti à la TVA sur les factures de nos usagers.

Zone équarrissage - Roche Antonin

La loi oblige les associations de chasseurs à avoir une zone d'équarrissage pour entreposer les carcasses avant enlèvement. Le président de l'ACCA de Lablachère a proposé un terrain vers la Pautette très loin des habitations. Cette aire d'équarrissage est constituée d'une dalle, d'un bac et d'une clôture le tout sur environ 10m². La possibilité d'une mutualisation entre ACCA semble difficile.

Inauguration de la pelouse

Le Maire a apprécié la présence des Sénateurs Anne VENTALON et Matthieu ARNAUD, du Député Fabrice Brun et du Président du Conseil Départemental Olivier AMRANE malgré leurs charges de travail et les remercie vivement.

La pluie a un peu gâché la cérémonie : le barnum monté au stade s'est envolé dans l'après-midi et il a fallu délocaliser la cérémonie à la Salle d'animation rurale après avoir coupé le ruban.

Comme pour le pumptrack, plusieurs communes ont participé au financement de la pelouse

Rappelons que le club des Vans et de Lablachère ont fusionné afin de palier des difficultés financières Très vite de nombreuses adhésions ont été enregistrées, ce qui nous a conduit à refaire la pelouse qui devenait dangereuse pour les joueurs

Réunion publique la fibre à Planzolles le 27 mars à 18h00

Si vous le souhaitez, vous pouvez y assister

Commission Finances le 1er avril à 18h30

Elle aura lieu dans les locaux de la mairie, les convocations vont être envoyées aux élus prochainement

Prochain Conseil municipal le 8 avril 2025 à 19h00

Prochain CCAS 15 avril 2025

Tour de table

Martine CARRIER : sans observation

Roger HALEGOUET : sans observation

Dominique POUGET TIRION : du 1^{er} au 30/4, les agents vont procéder aux vidanges des canalisations, cela pourrait entraîner des perturbations et un peu d'eau rouge. Afin d'éviter ces conséquences, le personnel travaillera de nuit. Ils mettront également les compteurs de sectorisation en route ; ces compteurs servent à détecter des fuites éventuelles. Il y en a 5 sur la commune. L'information a été publiée sur les réseaux sociaux de la mairie.

Lysiane FREMON : Le prochain CCAS aura lieu le 15/4/2025 dans les locaux de la mairie

Thierry BERRES : sur 2 axes de la commune nous avons installé des chicanes pour réduire la vitesse qui est un problème récurrent sur la commune et dénoncé par de nombreux habitants. Cette installation a suscité beaucoup de commentaires négatifs des usagers et elle a été vandalisée. Ce problème de vitesse excessive doit être réglé et ces chicanes nous permettront de faire un test ; il semble que ce ne soit pas probant, On va essayer un système d'écluses.

Le Maire : *les incivilités se multiplient et sont dénoncées par beaucoup d'administrés et j'ai reçu plusieurs délégations se plaignant de la vitesse. Je ne suis pas partisan des dos d'ânes qui peuvent être dangereux et les panneaux de limitation de vitesse ne sont pas respectés*

Si les chicanes sont à nouveau vandalisées, nous mettront des bacs en béton qui seront inamovibles. Je resterai très ferme sur la protection des habitants de la commune.

Nicole DJIANN : le bulletin municipal de mars sera distribué la semaine prochaine. Il comporte 7 pages dont une regroupant les festivités qui se dérouleront sur la commune en 2025 ; elle sera détachable comme on nous l'a instamment demandé.

Nous mettons actuellement à jour le site en ce qui concerne les associations et nous les avons sollicitées afin de recevoir tous les changements intervenants dans leurs structures.

Avant la fin de l'année, nous procéderons à cette mise à jour pour les entreprises et les commerces, mais il faut que ceux-ci se déclarent en mairie s'ils veulent être répertoriés sur le site internet de la mairie.

Yannick MARCHAL : Le chantier nature participatif de mise en place de la haie de benjes sous l'église de Lablachère, aura lieu de 10 h à 16 h, le samedi 29 mars. Vous êtes invités à venir nous rejoindre pour observer ou aider.

Le 4 avril, la CdC visitera les sites communaux pour implanter les pollinisateurs afin d'expliquer aux habitants la manière de faire. Un inventaire des plantes qui tuent les abeilles sera effectué. Quatre ou cinq sites seront testés pour n'en garder qu'un par commune. Ce sera pédagogique et écologique et bien sûr le choix se portera sur des plantes adaptées au milieu. Le 23/5, formation moustique tigre sur le terrain afin de repérer les sites favorables au développement de ce fléau.

Brigitte QUERE : sans observation

Jean-Luc SAUTEL : évoque les nuisances sonores causées par les véhicules

Régine MARCY : je suis passée par la calade et j'ai constaté qu'elle était dégradée à son point de départ à cause du ravinement des eaux de pluie.

Où en est-on du panneau de limitation de vitesse à Cédât ?

Le Maire : *il était envisagé un radar pédagogique dans la traversée de Cédât mais la mairie de Planzolles n'a pas voulu partager les frais sous prétexte qu'il n'y avait pas de danger dans le sens Planzolles/Lablachère. Le projet a donc été abandonné.*

Albert MOZZATTI : sans observation

Danièle REYNAUD : visite de manière assidue des personnes âgées en difficulté ; ses visites sont très appréciées par les administrés concernés.

Le Maire : *c'est un travail de tous les jours et nécessaire auprès de la population vieillissante et handicapée. Bravo à Danièle pour son implication de tous les instants.*

Alain CHARTIN : on me pose beaucoup de questions sur mon chemin du Rieublanquet ? Pourquoi est-il à nouveau en travaux ?

Le Maire : *Enedis et le SDE07 ont dû renforcer en urgence le réseau pour mieux alimenter un quartier de Lablachère. C'est un évènement malheureux mais exceptionnel. En temps normal tous les intervenants d'un chantier se coordonnent une fois pour toute. Ici cela n'a pas été possible.*

La séance est levée à 22 h 10

Jean Pierre LAPORTE
Maire



Nicole DILANN
Secrétaire de séance